



SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
«UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE»

BELGRADE, SERBIE
10-12 octobre 2007

**INITIATIVE CENTRASIATIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE : PROGRES ET PERSPECTIVES**

document soumis par

le groupe de travail des représentants des pays de l'Asie Centrale en coopération
avec le Centre régional pour l'Environnement de l'Asie Centrale

par l'intermédiaire du Groupe de travail préparatoire spécial
composé de hauts fonctionnaires



NATIONS UNIES



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/BELGRADE.CONF/2007/19
26 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS, FRANÇAIS et
RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Sixième Conférence Ministérielle
«Un environnement pour l'Europe»
Belgrade, 10-12 octobre 2007
Point 5 (a) de l'ordre du jour provisoire

RENFORCEMENT DES CAPACITES

**PROGRES ET PERSPECTIVES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
ENVIRONNEMENTALE POUR LES PAYS D'EUROPE ORIENTALE, DU CAUCASE ET
D'ASIE CENTRALE ET DE L'INITIATIVE CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT
DURABLE EN ASIE CENTRALE**

**INITIATIVE CENTRASIATIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE :
PROGRES ET PERSPECTIVES¹**

I. INTRODUCTION

1. L'Initiative Centrasiatique pour le Développement Durable (ICD) a été lancée par les pays d'Asie Centrale au cours de la préparation pour le Sommet mondial sur le développement durable 2002 à Johannesburg et a été soutenue dans son document final². L'initiative a vu le jour en raison des leçons apprises, et de l'expérience cumulées après plus de dix ans d'indépendance des pays de l'Asie Centrale.

2. ICD est orientée à l'établissement du partenariat multi-sectoriel entre les gouvernements, le secteur privé et les organisations non-gouvernementales en coopération avec les organisations

¹ Le texte de ce document est identique à celui soumis par les auteurs.

² <www.johannesburgsummit.org/html/sustainabledev/p2_partners_other_areas/central_asian.pdf>.

internationales et les pays donateurs. Ceci pour l'encouragement de meilleures pratiques sur la gestion de l'environnement, pour la résolution des problèmes de la modicité des ressources naturelles, de la pauvreté et du déséquilibre du développement économique des pays de l'Asie Centrale.

3. A l'initiative des pays de l'Asie Centrale le document de la 1-ère catégorie « L'Invitation au partenariat pour la mise en oeuvre de l'Initiative centrasiatique pour le développement durable » a été adopté durant la 5^{ème} Conférence ministérielle européenne pour l'environnement (Kiev, 2003). Ce document reflète les intentions coordonnées de partenariat des pays de l'Asie Centrale dans le domaine de la protection de l'environnement, des ressources en eau et insiste sur l'importance du potentiel de la coopération sub-régionale et multi-sectorielle. L'invitation au partenariat contenait aussi l'appel à la communauté des donateurs de soutenir l'Initiative.

II. LE PROGRES APRES KIEV

4. Après la Conférence de Kiev, les institutions publiques attachées à la protection de l'environnement des pays d'Asie Centrale avec le soutien des donateurs et la participation active des organisations non-gouvernementales ont organisé une série des dialogues subrégionaux et nationaux en Asie Centrale. Les recommandations pour l'Asie Centrale ont été prises en compte et reflétées dans les stratégies nationales et les programmes de développement des pays d'Asie Centrale. Les programmes subrégionaux de gestion des écosystèmes, de la création pour le développement durable, pour la participation des parties prenantes, l'activité pour l'harmonisation de la législation et les standards de l'environnement ont été soutenus par les pays d'Asie Centrale. Une série de projets pilotes et des projets de renforcement des capacités ont été réalisés dans le cadre des programmes susmentionnés dans les pays de l'Asie centrale.

5. La Commission Européenne, les pays donateurs, les programmes de l'ONU, les agences et les banques du développement ont joué un rôle clef dans le financement de ces projets, la fourniture de l'expertise et des meilleures pratiques contribuant à l'avancement et la réalisation de l'ICD et d'autres programmes environnementaux subrégionaux.

6. La commission interétatique pour le développement durable (CIDS) contribue à la fourniture du soutien nécessaire de l'ICD dans les pays de l'Asie Centrale. La convention cadre sur la protection de l'environnement pour le développement durable de l'Asie Centrale a été élaborée sous l'égide de CIDS et certains pays l'ont déjà signée. Une série de rapports et de projets pilotes a été élaborée et réalisée par la CIDS dans le cadre de la réalisation du Plan Régional des Actions sur la protection de l'environnement. Les consultations sur l'élaboration des stratégies nationales du développement durable ont été soutenues, on a pris la décision sur la création du Centre Alpin d'Asie Centrale. La CIDS soutient les initiatives publiques facilitant la participation de la société civile à la prise des décisions au moyen de l'établissement du Conseil d'intérêt public, créé auprès de cette organisation.

7. L'activité de la CIDS et des autres programmes régionaux, tels que : l'Initiative des pays d'Asie Centrale sur la gestion des ressources foncières (IPACGRF), l'Environnement et la sécurité en Asie Centrale ; le projet TACIS sur l'élaboration des stratégies nationales sur l'environnement pour le développement durable dans les pays de l'Asie Centrale; projet de IUVR du bassin de Tchou-Talasse réalisés avec le soutien de CEE de l'ONU, Banque Asiatique du développement, OSCE, des pays donateurs; de différents projets nationaux sur la gestion de

l'environnement et les ressources en eau créent une base solide pour le développement ultérieur des pays centrasiatiques.

8. Le Centre Régional pour l'Environnement de l'Asie Centrale (CAREC) joue le premier rôle dans la promotion de l'ICA. Après la Conférence de Kiev le CAREC a contribué à l'établissement du dialogue subrégional non seulement entre les autorités compétentes étatiques gérant les questions de la protection de l'environnement, mais il a également entraîné dans ce dialogue les organes de la gestion des ressources en eau, les ministères de l'instruction, les ONG et le secteur privé. Le CAREC a initié et a tenu plus de 150 séminaires, tables rondes et conférences, a organisé une large campagne de la présentation de l'information à travers la télévision, la radio, les journaux, la publication des brochures et des posters. Pour la promotion de l'ICA, le CAREC a attribué, sur fonds de la Commission européenne, le financement de plus de 100 projets présentés par des ONG d'Asie Centrale.

III. CHALLENGE ET LEÇONS TIRÉES

9. Insuffisance d'eau et sa qualité, se détériorant par suite de la dégradation des systèmes écologiques, les problèmes de la santé de la population induits par les causes écologiques³ – sont des problèmes qui peuvent devenir les causes de l'instabilité politique et sociale en Asie Centrale.

10. Les problèmes et les obstacles dans la gestion de l'environnement dans les pays de l'Europe d'Est, du Caucase et de l'Asie Centrale (EECCA) sont assez bien présentés dans le rapport du Secrétariat de SRG PGOOS « Le progrès dans la gestion de l'environnement dans les pays EECCA⁴ ». La majorité des conclusions de ce rapport sont applicables aux pays de l'Asie Centrale.

11. En complément aux problèmes et obstacles, exposés dans ce rapport, il est à mettre en relief que la conception sectorielle envers la gestion de l'environnement et les ressources naturelles, à côté de la faible participation du secteur privé et de la société civile, le financement restreint étatique et l'absence pratique d'injection des investissements privés dans l'environnement sont des facteurs limitatifs pour la progression de la stabilité écologique et du développement durable en Asie Centrale. Il est à noter que le haut niveau de la pauvreté poussant à l'utilisation des ressources naturelles, compte tenu du fait que l'accès aux ressources et, particulièrement, l'accès à l'eau est, dès l'origine, limité, représente un autre obstacle sérieux.

12. Les principales leçons tirées après la Conférence de Kiev sont les suivantes: l'importance vitale du partenariat intersectoriel et multisectoriel, la notion des tâches clairement formulées de l'ICA et de la base de programme nettement élaborée et logiquement construite, la confirmation réelle de l'intérêt accru des Etats de l'Asie Centrale pour l'ICA, le témoignage du potentiel augmenté suffisant pour la progression du développement durable dans la sub-région et la mobilisation de l'intérêt de la part de la communauté des donateurs.

³ Conformément aux évaluations de l'OMS, plus de 13,000 enfants à l'âge avant de 14 ans, meurent annuellement dans toute la région européenne, dont la majorité d'eux revient aux pays EECCA, l'avantage sociale de l'accès à l'eau potable et les services sanitaires dépasse de 13 fois les dépenses de ces services.

⁴ <<http://www.oecd.org/dataoecd/6/19/38152403.pdf>>.

IV. PRIORITES DE L'ICA APRES BELGRADE

13. En se basant sur les progrès atteints et les leçons tirées après la Conférence de Kiev et compte tenu des problèmes environnementaux existants, la nécessité du renforcement du potentiel institutionnel pour assurer la protection durable de l'environnement, par suite des consultations multilatérales, l'importance du renouvellement des tâches de l'ICA avec focalisation sur la création du programme bien élaboré servant de base pour les directions essentielles de son activité, a été reconnue.

14. Lors du renouvellement des tâches indiquées et des directions essentielles de son activité, il importait de prendre en considération les recommandations et les conclusions des deux conférences internationales qui ont eu lieu en Asie Centrale, telles que la Conférence internationale de l'ONU pour la coopération régionale dans les bassins transfrontaliers fluviaux (Dushambe, juin 2005) et la Conférence des Ministres de la protection de l'environnement de l'Asie Centrale « Renforcement de la coopération écologique entre l'Union Européenne et les pays centrasiatiques » (Almaty, avril 2006)⁵.

15. Pour assurer la réalisation des décisions de la Conférence des Ministres de Kiev et des rencontres susmentionnées ayant trait à l'ICA, tout en se rendant compte de son importance pour le développement ultérieur de l'Asie Centrale, les directions suivantes ont été définies en tant que les priorités de l'ICA pour la période suivant la conférence des ministres de Belgrade:

16. **Le renforcement de la gestion de l'environnement.** La conception sectorielle de la gestion de l'environnement encore dominant, les institutions faibles de l'OOS, les stratégies nationales et les programmes du développement sans priorité visible de la protection durable de l'environnement rendent problématique l'augmentation des investissements dans le système de gestion de l'environnement, ainsi que l'adaptation et la propagation des meilleures pratiques écologiquement stables. Compte tenu de ces faits, l'ICA sera orientée vers:

- a) La promotion intersectorielle de la protection durable de l'environnement dans les stratégies nationales et locales et les plans du développement;

⁵ La conférence internationale de l'ONU pour la coopération régionale dans le bassin des rivières transfrontalières (Dushanbe, 2005), où les pays de l'Asie Centrale ont tenu le rapport commun concentré sur l'ICA « L'Intégration économique – facteur essentiel d'utilisation durable des ressources aquatiques et de la sécurité en Asie centrale » et ensuite dans l'appel de la conférence vers les chefs des Etats et des organisations internationales a été initié l'élaboration de «L' Accord sur le partenariat en Asie centrale pour l'établissement du milieu favorable aux investissements afin d'atteindre les objectifs de développement du millénaire ».

A la conférence ministérielle « Le renforcement de la coopération écologique entre l'Union européenne et les pays de l'Asie Centrale », Almaty, Kazakhstan le 5- 6 avril 2006, Union européenne et les pays de l'Asie centrale ont défini les secteurs suivants de la coopération écologique entre eux pour la période de 2007-2013 :

- a) Aspect régionaux de l'Initiative Eau de l'Union Européenne, ressources en eau transfrontalières et la mer Caspienne ;
- b) Perfection et gestion durable des forêts et des ressources forestières, actions indicatives pour le respect de la législation forestière et de la gestion ;
- c) Mise en application et le respect suivant des mécanismes du protocole de Kyoto ;
- d) Présentation de l'information à la société à travers la coopération avec la société civil et le secteur privé.

Les participants à la conférence ont été d'accord, que l'orientation principale pour le renforcement de la coopération écologique entre l'Union européenne et l'Asie centrale seront les questions des ressources en eau, dont l'importance a été reflétée dans l'Initiative centrasiatique pour le développement durable.

- b) L'intégration des procédures et des instruments de protection de l'environnement, tels que l'évaluation stratégique environnementale (SEA), les études d'impact environnementales, l'audit environnemental, dans la législation nationale et leur application pratique;
- c) L'harmonisation des législations nationales avec les engagements des pays selon les conventions internationales écologiques;
- d) Le renforcement du potentiel des institutions de la gestion de l'environnement et de leur personnel;
- e) L'organisation du dialogue intersectoriel sur la protection durable de l'environnement aux niveaux subrégional et national.

17. **Le renforcement du rôle de la société civile.** La majorité des Etats centrasiatiques ont adhéré à la Convention d'Aarhus et ont pris l'engagement de garantir l'accès de la société civile à l'information environnementale, à la prise des décisions et à la justice. Ces pays d'Asie Centrale reconnaissent que la société civile pourra assurer la demande sociale nécessaire et la commande afin d'augmenter des investissements publics et privés dans la protection durable de l'environnement. L'activité dans le cadre de l'ICA sera orienté vers:

- a) Le renforcement du potentiel des pays de l'Asie Centrale pour le respect de la Convention d'Aarhus à travers l'encouragement du développement et le renforcement du réseau des organisations non-gouvernementales nationales et subrégionales et les communautés locales. Ce renforcement permettra d'assurer une base juridique et institutionnelle pour l'accès à la prise de décision, à l'information et à la justice pour les questions liées à l'environnement. Des programmes de formation seront nécessaire pour appuyer ce renforcement;
- b) L'amélioration de l'accès à l'information environnementale à travers le développement des réseaux multisectoriels d'information, le développement et l'accès à des bases de données, le monitoring public (participatif) et la propagation de l'information dans la société;
- c) L'appui à la mobilisation de la société civile à travers les programmes spéciaux d'appui financier aux organisations non-gouvernementales et aux organisations des communautaires locales. Ces appuis viseront l'augmentation de l'accès à l'information environnementale, le processus de prise des décisions et l'accès la justice;
- d) Le soutien de la participation de la société civile dans la mise en oeuvre des programmes nationaux et sub-régionaux qui existent déjà et l'élaboration des programmes et projets nouveaux pour la protection de l'environnement et le développement durable;
- e) Le soutien des mouvements de jeunesse pour la protection de l'environnement et le développement durable aux niveaux local, national et sub-régional et l'élargissement de leurs connaissances et de l'expérience pratique dans la résolution des problèmes.

18. **Le soutien à l'enseignement pour le développement durable (EDD).** EDD est l'une des directions essentielles de l'ICA, orientées vers l'augmentation de la responsabilité et les

connaissances des nouvelles générations dans les questions de l'environnement et du développement durable. L'ICA soutiendra l'intégration de l'EDD dans le système de l'enseignement formel et non-formel des pays centrasiatiques à travers:

- a) Le soutien pour l'élaboration des projets nationaux de l'EDD;
- b) Le développement des standards nationaux de l'EDD;
- c) La formation de différents groupes cibles de l'EDD;
- d) Le soutien au développement de l'EDD par le matériel d'enseignement et didactique;
- e) L'organisation du dialogue subrégional et d'un réseau de l'EDD pour des actions coordonnées, l'échange d'information et la diffusion des meilleures pratiques.

19. **Une approche coordonnée envers les ressources en eau.** En vue d'assurer le bien-être de la population de la région et la protection durable de l'environnement, les pays d'Asie Centrale, à travers l'ICA, ont l'intention d'utiliser les meilleures pratiques internationales et centrasiatiques, l'expérience de la coopération existante et du partenariat dans la région pour la consolidation des efforts coordonnés pour la gestion des ressources en eau. L'ICA contribue à l'attente des Objectifs de développement du millenium, de l'exécution de l'Initiative pour l'eau de l'Union Européenne, leur intégration dans la politique nationale et subrégionale, la création de conditions transparentes et claires pour la coopération avec la communauté des donateurs. Les priorités essentielles de l'ICA dans ce domaine seront:

- a) La gestion intégrée des ressources en eau dans le contexte transfrontalier;
- b) L'amélioration de la qualité des ressources en eau, de l'approvisionnement en eau et des conditions sanitaires;
- c) La conservation et la gestion pérenne des systèmes aquatiques et en eaux et zones humides;
- d) L'intégration des standards de qualité de l'eau et l'harmonisation des législations nationales qui sont concernées;
- e) Le renforcement des capacités pour la gestion et l'utilisation pérenne des ressources en eau; et
- f) L'entretien du dialogue subrégional multisectoriel et l'appui aux partenariats pour les questions d'eau et l'utilisation des ressources en eau.

20. **Climat Change.** L'énergie en Asie centrale ne fait pas l'objet d'une étude séparée d'un pays à l'autre. D'un point de vue historique, la sub-région a été étroitement liée par les flux d'hydrocarbures énergétiques des régions basses vers les régions plus hautes et des flux inverses en eau d'irrigation et d'énergie hydroélectrique. Compte tenu de ce fait, et ayant pris en compte le fait que les pays centrasiatiques sont parties de la Convention de l'ONU pour le changement climatique et le protocole de Kyoto, l'activité de l'ICA sera orienté vers:

- a) Le soutien du dialogue subrégional multilatéral et le partenariat pour l'obtention de la stabilité énergétique;
- b) Le soutien au développement des énergies renouvelables et la création d'un marché subrégional pour les énergies renouvelables;

- c) Le soutien de l'efficacité énergétique et des économie énergétique;
- d) La réduction des émissions de gaz à effet de serre y compris à travers les mesures susmentionnées et la diminution des pollutions liées au transport et aux déchets organiques;
- e) La promotion des mécanismes de compensation pour la réduction/remplacement conformément au protocole de Kyoto;
- f) L'appui légal et institutionnel aux types d'activités susmentionnées.

21. **Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.** Assurer que les intérêts du secteur privé et des communautés locales contribuent à la protection durable de l'environnement, principalement dans le secteur de l'eau et de l'énergie mais aussi pour les autres secteurs d'exploitation des ressources naturelles, l'ICA soutiendra l'application des types de consommation et production durable d'un point de vue écologique, et économique par:

- a) La diffusion des meilleures pratiques qui tout en étant compétitives sont aussi durables et soucieuses de l'environnement;
- b) L'implantation des motivations fiscales pour les types écologiquement stables de l'activité économiques, des technologies et des produits ;
- c) L'implantation des standards environnementaux de la production et des services;
- d) L'intégration de la charge environnementale lors du calcul du prix pour l'exploitation de l'environnement, des ressources naturelles et leurs produits (chaleur, électricité etc.) pour en assurer une gestion durable;
- e) La contribution de l'implantation du paiement pour les services des systèmes écologiques;
- f) La contribution au développement de l'eco-tourisme et des produits et services concomitante; et
- g) Le soutien à l'organisation d'un dialogue multilatéral dans la subrégion avec la participation du secteur privé pour les questions de maintien de la une gestion durable des ressources naturelles.

V. LA MISE EN OEUVRE DE L'ICA

22. Les pays centrasiatiques qui supportent la mise en œuvre de l'ICA, ont l'intention de créer un Partenaire, auquel participeront les représentants des gouvernements, des organisations non-gouvernementales, du secteur privé et de leurs associations, et aussi des pays donateurs et des organisations internationales. Le Partenaire Dialogue pour l'ICA doit être une plateforme pour la discussion des perspectives et la coordination des programmes et des projets de l'ICA, l'interprétation et le suivi des progrès dans sa réalisation.

23. Les ministres de la protection de l'environnement d'Asie centrale et des MKUP, dans le cadre de la politique et des mécanismes de coordination subrégionale existants sont prêts à accorder le soutien nécessaire pour la promotion de l'activité du Partenaire de l'ICA.
